

Les premières bennes dédiées à la collecte, au recyclage et à la réutilisation du mobilier domestique dans l'Eure sont mises en place sur la déchèterie d'Aubevoye !

Communiqué de presse

Aubevoye, le 5 mai 2014 • Le SYGOM, SYndicat de Gestion des Ordures Ménagères du Nord et de l'Est du département de l'Eure et Éco-mobilier, l'éco-organisme dédié à la collecte, au recyclage et la réutilisation du mobilier domestique, ont inauguré la première benne dédiée à la collecte des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) le 5 mai 2014 sur la déchèterie d'Aubevoye.

Dominique Mignon, Directrice générale d'Éco-mobilier, se félicite de ces installations de bennes qui sont une étape dans la montée en charge de la filière des déchets d'ameublement et Franck Gilard, Président du SYGOM, souligne l'intérêt de cette solution concrète apportée à sa collectivité et ses concitoyens.

Créé à l'initiative de 24 fabricants et distributeurs de meubles, Éco-mobilier a pour objectif, grâce à l'éco-participation mise en place sur chaque vente de mobilier, d'atteindre 45% de recyclage/réutilisation d'ici fin 2015 et 80% de valorisation à l'horizon de 2017.

Pour ce faire, Éco-mobilier contractualise avec les collectivités récupérant déjà de fait les meubles en déchèteries ou en porte à porte (encombrants, tout venant, bois...) afin de gérer pour elles, dans le cadre d'un Contrat Territorial de Collecte du Mobilier, l'enlèvement, le tri et le traitement des DEA.

Après l'étude des différentes déchèteries et des potentialités d'accueil et l'entrée en vigueur du Contrat le 1^{er} février 2014, Éco-mobilier a mis en place le 1^{er} avril 2014 une benne dédiée sur la déchèterie d'Aubevoye. Les déchets, ainsi récupérés dans une benne spécifique, seront ensuite recyclés au lieu d'être enfouis en décharge. Quand on sait qu'une famille de 4 personnes jette près de 100 kg de mobilier par an, l'intérêt social et environnemental est plus qu'évident.

Le SYGOM souhaite développer et étendre cette nouvelle filière sur l'ensemble de son territoire. En fonction des configurations et des aménagements nécessaires à effectuer sur chacune de ses déchèteries, c'est progressivement, et dans les 5 ans à venir, que les différentes déchèteries du SYGOM seront équipées de bennes dédiées au tri et au recyclage du mobilier usagé.

Franck Gilard, se félicite de la signature du contrat, « *Partenaire du Programme Éco-mobilier, le SYGOM va désormais pouvoir proposer une collecte séparée des déchets d'ameublement domestique* ».

Dominique Mignon souligne l'implication de l'éco-organisme: « *Nous proposons des solutions adaptées à chaque collectivité territoriale, en fonction de sa taille et de son territoire, l'objectif étant de déployer les solutions de collecte permettant un recyclage optimal du mobilier usagé.* »

DEA: Les meubles en fin de vie et les pièces dont ils sont constitués sont appelés déchets d'éléments d'ameublement (DEA). Chaque année, en France, 1,7 millions de tonnes de déchets d'éléments d'ameublement sont rejetées dont plus de la moitié est mis en décharge. Éco-mobilier a été agréé en vue de financer et organiser la filière de collecte et de recyclage de ces déchets.

A propos du SYGOM

Le SYGOM, SYndicat de Gestion des Ordures Ménagères du Nord et de l'Est du département de l'Eure, est un Syndicat mixte fermé.

Le SYGOM dispose depuis sa création, le 1er janvier 2001, des deux compétences : **Collecte et Traitement des déchets ménagers et assimilés.**

Le SYGOM, depuis le 1er janvier 20013, couvre un territoire comprenant 116 communes (113 communes de l'Eure et 3 de Seine-Maritime) représentant un peu moins de 100 000 habitants.

Sont adhérentes du SYGOM, 6 communautés de communes et 5 communes indépendantes.

Pour toute information sur le SYGOM :

contact@sygom.fr ou www.sygom.fr

A propos d'Éco-mobilier

Éco-mobilier, SAS à but non lucratif, a été créé en 2011 par 12 distributeurs et 12 fabricants français. Après son agrément par le ministère de l'Ecologie le 26 décembre 2012, la mise en place de l'éco-participation à l'achat de meubles neufs est effective depuis le 1^{er} mai 2013.

Ses objectifs sont de :

- Contribuer à réduire fortement la part de déchets d'ameublement mis en décharge, c'est-à-dire enfouis, et augmenter la réutilisation et le recyclage (23% aujourd'hui, 45% en 2015).
- Permettre le développement d'un recyclage de proximité et préfigurer une économie circulaire en favorisant la création d'installations industrielles de proximité.
- Favoriser la réintroduction de matière première auprès des industriels de la fabrication ainsi que la recherche et le développement pour favoriser l'éco-conception.
- Développer la réutilisation du mobilier usagé en partenariat avec les structures de l'économie sociale et solidaire, les Communautés Emmaüs et les ressourceries et sur l'ensemble du territoire.

Pour toute information sur Eco-mobilier :

0811 69 68 70 - www.eco-mobilier.fr